



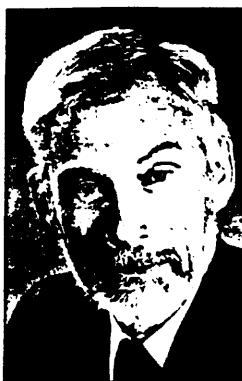
University of Montréal vice-rector accepts post

New AECB President appointed

The Minister of Energy, Mines and Resources, Marcel Masse, announced on Aug. 12 the appointment of Dr. René J.A. Lévesque as President and Chief Executive Officer of the Atomic Energy Control Board (AECB). He replaces Mr. Jon Jennekens who left the Board in May to assume a position with the International Atomic Energy Agency, in Vienna.

First appointed to the Board in 1985, Dr. Lévesque was vice-rector of planning and research at the University of Montréal. A native of Saint-Alexis (Quebec), he is a graduate of Sir George Williams University in Montréal and Northwestern University in Illinois, U.S.A. He is the first francophone to be appointed President of the AECB.

Dr. Lévesque expects to spend much of his first few months in office learning and familiarizing himself with the job. He intends to visit the major Canadian nuclear facilities, and meet their responsible officials. He is also planning to travel abroad to meet with officials of the United States Nuclear Regulatory Commission (the U.S. equivalent of the AECB), in Washington; the International Atomic Energy Agency, in Vienna; and



the Nuclear Energy Agency of the Organization for Economic Cooperation and Development, in Paris.

While these visits are intended mainly to help the new President familiarize himself quickly with the major participants in the nuclear field, they are also in keeping with the efforts of the AECB to increase its visibility and make its practices and procedures more accessible to the public.

Increasing the visibility of the AECB is one of Dr. Lévesque's priorities. He feels that the public perception is often incomplete and inaccurate with regard to the regulatory control of the nuclear industry. He would like to see

See Lévesque on page 2

In this issue...

Chernobyl Report
Page 2

Recent AECB Decisions
Page 3

Future Licensing Actions
Page 5

New in Print
Page 6

No summer edition

The Reporter skips issue

Readers of the *AECB Reporter* may have wondered why another issue of the newsletter has not reached them until now.

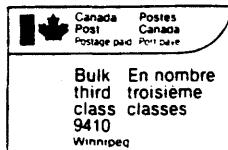
The second quarterly edition of the Board's regulatory journal, intended for distribution during the summer, was purposely held up in view of the national postal strike being threatened at the time. Unanticipated difficulties in finalizing a printing and distribution

contract settled the matter, and it was decided to postpone the next issue until the fall.

Reaction to the first edition was entirely favourable. Following the initial distribution of just over 6,000, the AECB Office of Public Information received a number of complimentary telephone calls, and more than 100 persons and organizations asked to be added to the mailing list.

Copies of the *Reporter* that cannot be delivered should be returned to the Atomic Energy Control Board, Office of Public Information, P.O. Box 1046, Ottawa, K1P 5S9

ISSN 0835-5975



About the new President...

Dr. Lévesque was born in Saint-Alexis, Quebec, in 1926. He received a B.Sc. in Physics from Sir George Williams University in 1952 and a Ph.D. in Nuclear Physics from Northwestern University (Illinois) in 1957.

Following two years of research training at the University of Maryland, Dr. Lévesque pursued his university career at the University of Montréal where he was in turn Assistant Professor, Associate Professor and Professor in the Physics Department. He has been a founder and was a Director of the Nuclear Physics Laboratory (1965-69) and Director of the Physics Department (1968-73). Then he was appointed Vice-Dean of Research of the Faculty of Arts and Sciences (1973-75), and Dean of that same faculty (1975-78). In 1978, he became Vice-Rector of Research and was appointed Vice-President of Planning and Research in 1985.

Dr. Lévesque has been a member of numerous university and gov-

ernment committees. In particular, he sat on a number of National Research Council committees and was President of the Canadian Association of Physicists, Vice-President of the *Commission de l'enseignement supérieur du Québec*, of the *Ministère de l'Éducation du Québec*, Vice-President of the Federation of Associations for the Advancement of Science in the Americas (Interciencia), President of the Association of the Scientific, Engineering and Technological Community of Canada (SCITEC), Chairman of the Canada-France-Hawaii Telescope Corporation of the Research Council, and Vice-President of the Natural Sciences and Engineering Research Council of Canada.

He has published more than 35 scientific works and received the Queen Elizabeth Jubilee Medal in 1978.

Dr. Lévesque was first appointed a member of the Atomic Energy Control Board in April, 1985.

Lévesque

continued from page 1

more emphasis on the role of the AECB as the protector of public and worker health and safety concerning the risks of nuclear energy. In the same vein, he intends to stress the authority and independence of the AECB with respect to the nuclear industry.

Dr. Lévesque will continue the efforts already under way to increase the transparency and openness of the Board's regulatory activities. He believes that a more open and accessible organization is essential to the AECB's efficiency and credibility as a regulatory agency.

Dr. Lévesque took office as President on Sept. 1, 1987. He is the only full-time member of the Board. The other members are: Miss Sylvia Fedoruk, O.C., Chancellor of the University of Saskatchewan and Professor Emeritus; Dr. Larkin Kerwin, C.C., President of the National Research Council; and Dr. Robert Farvolden, professor in the department of Earth Sciences at the University of Waterloo. There is one vacancy.

AECB completes review of Chernobyl accident

The AECB submitted a report on the Chernobyl accident to the Minister of Energy, Mines and Resources in May, completing a year-long review of the accident and its implications for reactor safety in Canada.

The 50-page report, prepared by AECB staff in consultation with other responsible Canadian agencies, concluded the accident had not revealed any significant new information affecting current safety requirements for CANDU reactors. The study found that all important aspects of the accident and its causes had already been considered by the AECB in the licensing process for Canadian power reactors.

The authors recommended, however, that certain aspects of reactor safety be re-examined to reinforce this conclu-

sion. Their recommendations covered a number of topics including the effectiveness of reactor shutdown systems, station operating procedures, operator performance, and emergency preparedness.

These recommendations are now being addressed by the AECB and Canadian power reactor operators (Ontario Hydro, Hydro-Québec, and the New Brunswick Electric Power Commission). All three licensees have complied with a written request from the AECB, to outline plans for responding to each of the recommendations. The AECB is currently reviewing their responses to ensure they are adequate.

Copies of the Chernobyl report are available, in English and French, from the AECB's Office of Public Information in Ottawa (address on this page).

At your service...

The AECB's Office of Public Information is ready to answer any questions you might have about the AECB, its regulatory policies and activities. Write or phone us at the following address, or drop by in person if you're in the area.

Atomic Energy Control Board
Office of Public Information
270 Albert Street - 2nd floor
P.O. Box 1046
Ottawa, Ontario
K1P 5S9

(613) 995-5894

RECENT AECB DECISIONS

The Board has met on three occasions since the previous issue of the *Reporter* - in April, June, and September. Following is a summary of its decisions on licensing applications for new and existing nuclear facilities. Documents pertaining to these decisions may be consulted by the public at the AECB's Ottawa offices.

Power Reactors

The Board approved an amendment to the operating licence for the Pickering "A" nuclear generating station to permit a higher limit for the maximum fuel bundle power in units 1 and 2.

An operating licence was issued for the tritium removal facility at the Darlington nuclear generating station, for an initial term of two years.

The operating licences for the Point Lepreau nuclear generating station in New Brunswick, and the Gentilly 2 station in Quebec, were renewed to June 30, 1988. The licence for the Bruce "B" station in Tiverton, Ont. was also renewed, to Aug. 31, 1989.

The Board renewed the operating licence for the Nuclear Power Demonstration reactor in Rolphton, Ont., with a term to Sept. 30, 1988. The licence limits fission power to zero, as the station was recently taken out of service.

AECL Facilities

The operating licence for the Whiteshell Nuclear Research Establishment in Pinawa, Man., was extended to Feb. 28, 1988, with an amendment allowing operation of the new accelerator applications research facility. Also extended to Feb. 28, 1988, was the operating licence for AECL's Chalk River Nuclear Laboratories.

Particle Accelerators

The Board approved a consolidated operating licence for three accelerators at the Princess Margaret Hospital in

Toronto (a Clinac-35, a Therac-20, and a Therac-25), with a term to July 1, 1991.

An operating licence was issued to the Windsor Regional Cancer Centre for a Philips SL-25 medical accelerator, with a term to July 1, 1988.

The operating licence for a proton synchrocyclotron accelerator at McGill University in Montréal, Que., was renewed to June 1, 1991.

And test licences were issued to the University of Western Ontario, for a Van de Graaff AN 2500 particle accelerator; to the Victoria Cancer Clinic, for a Philips SL 75-14 medical accelerator; and to Hôpital Notre-Dame in Montréal, Que., for a Philips SL 75-25. The expiry date for all three is July 1, 1988.

Heavy Water Plants

The operating licence for Ontario Hydro's Bruce heavy water plant was renewed to June 30, 1989.

Waste Management Facilities

The Board approved a licence renewal for the Gentilly 1 radioactive waste

management facility, with a term to June 30, 1989.

The operating licence for the Bruce Nuclear Power Development central maintenance facility was renewed to May 31, 1989.

Uranium Mines

The operating licences for three Saskatchewan uranium mines were renewed: Amok Ltd.'s Cluff Lake mine (to Sept. 30, 1989); Key Lake Mining Corporation's Key Lake mine (to Dec. 31, 1989); and Eldorado Resources Ltd.'s Collins Bay "B"-Zone (to June 30, 1990). The licences for the Denison and Panel mines in Elliot Lake, Ont., were also renewed, to Sept. 30, 1989 and Oct. 31, 1989 respectively.

Radioisotopes

The Board approved the exemption from end-user licensing of tritium-activated self-luminous gunsights containing less than a prescribed amount of tritium gas, and conforming to set labelling and manufacturing standards.

Compliance mandatory for licence renewal

At its September meeting the Atomic Energy Control Board made it clear that it views non-compliance with administrative requirements in the conditions of a radioisotope licence a serious matter which, if not corrected diligently, would be cause for terminating that licence.

Such administrative requirements may include, among other things, the necessity for leak testing, the keeping of an inventory of radioactive sources, the preparation of emergency procedures, licence posting, the detection and

correction of unnecessarily high radiation fields, and the filing of written reports on corrective actions specified by AECB inspectors, regardless of whether or not an overexposure of workers or the public is involved.

The Board's position came to light in the case of a company in western Canada licensed to use portable nuclear gauges which had ignored the administrative requirements set out in certain conditions of its licence. The company

See Compliance, page 4

AECB reps meet with U.S. counterparts

A delegation from the United States Nuclear Regulatory Commission (USNRC), led by Chairman Lando Zech, paid a visit to the AECB in May to discuss nuclear regulatory matters of mutual interest.

Mr. Zech and his colleagues were particularly interested in learning more about the Canadian approach to nuclear safety regulation. They were briefed on a wide range of topics, including: the organizational structure of the AECB, the composition and modus operandi of the Board, the *Atomic Energy Control Act and Regulations*, the *Nuclear Liability Act*, and the AECB's licensing system. Questions relating to political accountability, public information, federal-provincial cooperation, AECB-utility interaction, and safety assessment were also addressed.

During the course of these briefings, Mr. Zech frequently compared the AECB's licensing system to that of the

USNRC, and commented favourably on the Canadian approach. He encouraged the AECB to learn more about his organization and its experience before making any changes to its licensing process. To this end, he invited the AECB's new President and fellow members of the Board to visit USNRC headquarters in Washington.

While on the subject of USNRC-AECB relations, the participants reviewed existing arrangements for exchanging technical information on nuclear safety matters, and reassessed procedures for notifying one another of nuclear accidents. They also discussed the possibility of initiating staff exchanges and secondments.

Before returning to the States, the USNRC delegation visited the Pickering Nuclear Generating Station and the Bruce Nuclear Power Development as guests of Ontario Hydro.

Board meetings

The next meeting of the Board is scheduled for Thursday, December 10, 1987, at AECB headquarters in Ottawa. This will be the fifth and final meeting of the Board in 1987.

The "Future Licensing Actions" section on page 5 lists all of the licences for nuclear facilities that are coming up for renewal in the next few months. Many of these will be considered by the Board at its December meeting. The Board will also address any other regulatory matters that are brought forward by AECB staff.

Next year's Board meeting schedule will be published in the *Reporter* as soon as it is finalized.

COMPLIANCE

continued from page 3

was advised its licence would not be renewed.

However, following a hearing before the Board, the firm was required to submit within a month a detailed plan satisfactory to the AECB, describing how the regulatory requirements would be complied with. The Board also instructed its staff to ensure that all areas of non-compliance with licence conditions were dealt with, and that the AECB's expectations were clearly understood by the company. The staff will report to the Board at its next meeting so a decision on renewing the licence can be made.

Under the *Atomic Energy Control Act and Regulations*, no person shall possess or use radioisotopes except in accordance with a licence issued by the Board or a designated officer. For cases of non-compliance with its terms, such a licence may be amended, suspended or revoked, or a legal prosecution may be initiated. The Act provides for fines up to \$10,000 for a conviction in court and/or a jail term of up to five years. Furthermore, since the term of a licence is only one or two years, the issue of a new licence to replace an expiring one may be refused.

AECB Reporter

Journal of Canada's Nuclear Regulatory Authority

The *Reporter* is published four times yearly (January, April, July and October), and is available free of charge from the AECB's Office of Public Information in Ottawa. Write or call us to have your name added to the mailing list. And please advise us of any subsequent changes to your address.

Your comments on the publication are also welcome, and should be directed to the same address. We are particularly interested in your suggestions for topics to be covered in future issues.

Atomic Energy Control Board
Office of Public Information
P.O. Box 1046
Ottawa, Ontario
K1P 5S9
(613) 995-5894

Articles appearing in the *Reporter* may be reprinted without permission, providing credit is given to the source.

Looking ahead

FUTURE LICENSING ACTIONS

Licence Renewals

In the coming months, the AECB will consider licence renewals for the following nuclear facilities. The current licence expiry date is indicated.

Research Reactors

SLOWPOKE-2

Atomic Energy of Canada Ltd.
(AECL), Radiochemical Company
Kanata, Ont.
Jan. 31, 1988

Accelerators

Saskatchewan Accelerator Laboratory
University of Saskatchewan
Saskatoon, Sask.
Dec. 1, 1987

Van de Graaff Accelerator Facility
National Research Council
Ottawa, Ont.
Jan. 1, 1988

Linac Accelerator Facility
National Research Council
Ottawa, Ont.
Jan. 1, 1988

Fuel Facilities

Eldorado Resources Ltd.
Port Hope, Ont.
Nov. 30, 1987

Westinghouse Canada Ltd.
Port Hope, Ont.
Nov. 30, 1987

Combustion Engineering Superheater Ltd.
Moncton, N.B.
Dec. 31, 1987 (extended from Sept. 30, 1987)

AECL Facilities

Chalk River Nuclear Laboratories
Chalk River, Ont.
Feb. 28, 1988 (extended from August 31, 1987)

Whiteshell Nuclear Research Establishment

Pinawa, Man.
Feb. 28, 1988 (extended from August 31, 1987)

Waste Management Facilities

Sites 1 and 2, Bruce Nuclear Power Development
Ontario Hydro
Tiverton, Ont.
Nov. 30, 1987 (extended from May 31, 1987)

Eldorado Resources Ltd.

Port Granby, Ont.
Dec. 31, 1987

Eldorado Resources Ltd.
Welcome, Ont.
Dec. 31, 1987 (extended from May 31, 1987)

Douglas Point NGS

AECL
Douglas Point, Ont.
March 31, 1988 (extended from Sept. 30, 1987)

Media Watch

Newspaper questions reactor safety "resistance"

The August 20 edition of the *Globe and Mail* contained a front page article entitled "Designer of Candu reactor resists new safety proposals". The thrust of the article was that there are questions about the safety of Canadian nuclear power plants, and that Atomic Energy of Canada Limited (AECL) has been resisting proposals by the AECB to improve designs or to conduct additional research.

This is not entirely accurate.

The article was based on an AECL document which succinctly describes each issue, the AECL view of the AECB position on each, the AECL position, and AECL's strategy for dealing with each question. Most of the issues have been in the public domain for some years, although not all have received any significant publicity.

The AECL document - actually a photocopy of overhead transparencies used in a meeting - covers 13 separate safety and licensing issues. Four of them relate to AECB proposals for regulatory requirements which were contained in AECB Consultative Documents issued for public comment as much as seven years ago.

It is only in this area that the AECL document speaks of resisting - a justifiable position since the AECB was seeking comments.

Other issues relate to specific matters dealing with design and operating requirements, and in several cases the need for more research and development work to improve the understanding of the behaviour of reactors under possible accident conditions. In these areas the AECL document speaks of doing the necessary investigation and research and development work.

In a number of places, however, there is evidence to suggest that AECL would not take action on safety-related matters unless there was an AECB initiative. While it is a healthy situation to see that there is an active technical debate between designers and regulators, the same cannot be said to be true if a designer is reluctant to take the initiative where action may be required.

One of the roles of a regulator is to ensure that such a mindset does not develop in the industry it regulates.

New in Print

Several new titles have been added to our list of publications since we last reported in April. Those of special interest are highlighted here, and a comprehensive listing is provided in our *Publications Catalogue*. All AECB publications - including the catalogue - are available free of charge from our Office of Public Information in Ottawa (see page 2 for address).

Research Reports and Papers

The AECB publishes the final reports of all research projects carried out by contractors under its regulatory support program. It also publishes papers prepared by staff members on subjects relating to AECB regulatory activities. Most of these reports and papers, while made available to the general public, are highly technical in nature, and are intended for a scientific audience.

Sixteen research publications were published in the last six months, including four staff papers worthy of note: *The Accident at Chernobyl and Its Implications for the Safety of CANDU Reactors* (INFO-0234); *Trans-*

fer of Radionuclides of the Uranium and Thorium Decay Chains in Aquatic and Terrestrial Environments (INFO-0237); *Detection and Mitigation of Aging and Service Wear Effects of Nuclear Power Plant Components in Canada* (INFO-0243); and *Utilisation des indicateurs biologiques pour évaluer le stress environnemental* (INFO-0248). Also published was a report by the Advisory Committee on Nuclear Safety, entitled *The Public Perception of Risk* (INFO-0240).

Consultative and Regulatory Documents

Regulatory documents published by the AECB (e.g. regulations, regulatory policy statements, and regulatory guides) set out the requirements licensees must meet in undertaking nuclear activities. Prior to being finalized, these documents are issued in draft form, as Consultative Documents, to provide an opportunity for public comment and review.

Regulatory Document R-75, Preparation of an Application for a Prescribed Substance Licence

Regulatory Document R-104, Regulatory Objectives, Requirements and Guidelines for the Disposal of Radioactive Wastes - Long-term Aspects

Consultative Document C-98, Requirements for Reliability Analysis of Safety-related Systems in Nuclear Reactors

Notices

Notices are issued by the AECB to advise licensees of changes in regulatory policies and licensing requirements, inform them of potential radiation hazards, and instruct them in appropriate safety measures. They are also published to give notice of new consultative documents issued for public comment.

Notice 87-3, Requirements for Reliability Analysis of Safety-related Systems in Nuclear Reactors. (Notice of Publication)

Information Bulletins

Information bulletins are published to provide background information on AECB policies and programs, and on subjects related to the AECB's regulatory mandate.

Information Bulletin 87-1, Regulatory Research Program for 1987/88 - Project Descriptions.

Miscellaneous Documents

1986-87 Annual Report - Tabled in the House of Commons by the Minister of Energy, Mines and Resources, this report provides an overview of the AECB's regulatory activities in the year ending March 31, 1987. An audited financial statement is included, as are tabular annexes listing current nuclear facility operating licences.



De l'université de Montréal à la CCEA

R.J.A. Lévesque nommé Président

Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, Marcel Masse, annonçait le 12 août dernier la nomination de M. René J.A. Lévesque à titre de président et premier dirigeant de la Commission de contrôle de l'énergie atomique (CCEA). Il succède à M. Jon Jennekens, qui a quitté la Commission en mai pour occuper un poste à l'Agence internationale de l'énergie atomique, à Vienne.

M. Lévesque, qui siégeait à la Commission depuis 1985, était vice-recteur à la planification et à la recherche à l'Université de Montréal. Il est originaire de Saint-Alexis (Québec) et est diplômé de l'université Sir George Williams de Montréal et de l'université Northwestern, en Illinois (États-Unis). Il est le premier francophone à accéder à la présidence de la CCEA.

M. Lévesque prévoit que ses premiers mois en poste seront une période d'apprentissage et de prise de contact. Il compte entreprendre, très bientôt, une série de visites des principales installations

nucléaires au pays, afin de rencontrer les responsables de celles-ci. Il se rendra également à l'étranger pour rencontrer les dirigeants de la *United States Nuclear Regulatory Commission* (USNRC), l'équivalent américain de la CCEA, à Washington, ainsi que ceux de l'Agence internationale de l'énergie atomique, à



Vienne, et de l'Agence de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques pour l'Énergie Nucléaire, à Paris.

En plus de permettre au nouveau président de faire rapidement connaissance avec les principaux chefs de file du secteur nucléaire, ces visites s'inscrivent aussi dans le cadre des efforts de la CCEA pour accroître sa «visibilité» et rendre ses pratiques et ses méthodes plus accessibles au public. Rendre la CCEA plus visible est d'ailleurs une des priorités de M. Lévesque, qui croit que le public perçoit le contrôle nucléaire d'une façon incomplète et souvent inexacte. Il espère faire ressortir davantage le mandat de la CCEA, comme agence chargée d'assurer la protection des travailleurs et du public.

Voir Lévesque à la page 2

Au sommaire...

Rapport sur l'accident de Tchernobyl, Page 2

Récentes décisions de la CCEA, Page 3

Delivrance de permis à venir, Page 4

Nouvelles publications, Page 5

Le Reporter en vacances forcées

Numéro de juillet annulé

Les lecteurs du *Reporter* de la CCEA peuvent s'être demandé pourquoi ils n'avaient pas encore reçu un autre numéro du bulletin.

Le second numéro trimestriel du bulletin de réglementation de la CCEA, qui devait être diffusé durant l'été, a été délibérément retenu parce que planait alors la menace d'une grève du service national des postes. Des difficultés imprévues sont survenues entre-temps pour conclure un contrat d'impre-

sion et de distribution et il a été décidé de reporter le prochain numéro à l'automne.

Les réactions au premier numéro ont été entièrement favorables. À la suite de la première distribution de plus de 6 000 exemplaires, le Bureau d'information publique de la CCEA a reçu de nombreux appels de félicitations et plus de 100 personnes et organismes nous ont demandé de les inscrire sur la liste d'envoi.

Notes biographiques

M. Lévesque est né à Saint-Alexis (Québec) en 1926. Il a obtenu un baccalauréat ès sciences de l'université Sir George Williams, en 1952, et un doctorat en physique nucléaire de l'université Northwestern, en Illinois, en 1957.

Après un stage de recherche de deux ans à l'université du Maryland, M. Lévesque a poursuivi sa carrière universitaire à l'Université de Montréal où il a été, tour à tour, professeur adjoint, professeur associé et professeur titulaire du Département de physique. Il compte parmi les fondateurs du Laboratoire de physique nucléaire, qu'il a dirigé de 1965 à 1969. Il a occupé le poste de directeur du Département de physique de 1968 à 1973. Il a ensuite été nommé vice-doyen à la recherche de la Faculté des arts et des sciences, avant d'en devenir le doyen de 1975 à 1978. En 1978, il a été nommé vice-recteur à la recherche. Finalement, il est devenu vice-recteur à la recherche et à la planification, en 1985.

M. Lévesque a été membre de nombreux comités, tant universitaires que gouvernementaux. Il a siégé notamment à plusieurs comités du Conseil national de recherches et il a été président de l'Association canadienne des physiciens, vice-président de la Commission de l'enseignement supérieur du Québec, vice-président de la Fédération des associations pour l'avancement des sciences des Amériques, président de l'Association des scientifiques, ingénieurs et technologues du Canada, président du Conseil d'administration de la Société du télescope Canada-France-Hawaï, ainsi que vice-président du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada.

Il est l'auteur de plus de 35 publications scientifiques et a reçu la médaille du Jubilé de la reine Élisabeth, en 1978.

M. Lévesque est membre de la Commission de contrôle de l'énergie atomique depuis le 22 avril 1985.

Lévesque

suite de la page 1

contre le risque provenant de l'énergie nucléaire. En outre, il désire souligner l'indépendance et l'autorité de la CCEA par rapport à l'industrie.

Ainsi, entend-il poursuivre les initiatives déjà prises pour rendre les activités de réglementation de la CCEA plus accessibles au public et plus transparentes. Le nouveau président croit qu'une plus grande ouverture au public est indispensable à l'efficacité et à la crédibilité de la CCEA en tant qu'organisme de réglementation.

M. Lévesque est entré en fonction à titre de président le 1^{er} septembre 1987. Il est le seul membre à plein temps de la Commission. Les autres membres sont : Mme Sylvia Fedoruk, O.C., chancelier et professeur émérite de l'université de la Saskatchewan; M. Larkin Kerwin, C.C., Président du Conseil national de recherches du Canada; et M. Robert Farvolden, professeur au Département des sciences de la Terre de l'université Waterloo. Il y a actuellement un poste vacant au sein de la Commission.

La CCEA termine son étude sur l'accident de Tchernobyl

La CCEA a présenté en mai un rapport sur l'accident nucléaire de Tchernobyl au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, terminant ainsi une étude d'une année sur cet accident et ses répercussions sur la sûreté des réacteurs au Canada.

Le rapport de 50 pages, rédigé par le personnel de la CCEA de concert avec d'autres organismes canadiens compétents, a conclu que l'accident n'avait révélé aucune nouvelle information importante qui pourrait influer sur les exigences en matière de sûreté des réacteurs CANDU. L'étude a révélé que la CCEA avait déjà tenu compte de tous les aspects importants de cet accident et toutes ses causes dans le cadre de son régime de permis.

Les auteurs ont recommandé toutefois que certains aspects de la sûreté des réacteurs soient réexaminés pour

renforcer cette conclusion. Leurs recommandations ont porté sur plusieurs sujets, dont l'efficacité des systèmes d'arrêt d'urgence, les procédures d'exploitation, le rendement des opérateurs et la planification d'urgence.

Ces recommandations sont actuellement examinées par la CCEA et les exploitants de réacteurs de puissance (Ontario Hydro, Hydro-Québec et la Commission d'énergie électrique du Nouveau-Brunswick). Les trois titulaires de permis se sont conformés à la demande de la CCEA pour que soient précisés des plans en réponse à chacune de ces recommandations. La CCEA étudie actuellement leurs plans afin de s'assurer qu'ils sont appropriés.

Il est possible de se procurer des exemplaires du rapport, au Bureau d'information publique de la CCEA, à Ottawa (adresse ci-contre).

À votre service...

Le Bureau d'information publique de la CCEA est à votre disposition pour répondre à vos questions sur la CCEA, ainsi que sur ses politiques et activités de réglementation. Veuillez communiquer avec la CCEA par écrit ou par téléphone, ou passer en personne à nos bureaux.

Commission de contrôle de l'énergie atomique
Bureau d'information publique
270, rue Albert, 2^e étage
Case postale 1046
Ottawa (Ontario)
K1P 5S9

(613) 995-5894

D'avril à septembre 1987

RÉCENTES DÉCISIONS DE LA CCEA

La Commission s'est réunie à trois reprises depuis notre dernier numéro, soit en avril, juin et septembre. Nous résumons ci-dessous ses décisions sur les demandes de permis pour de nouvelles installations et les installations nucléaires existantes. Le public peut consulter les documents touchant ces décisions, au siège social de la CCEA à Ottawa.

Réacteurs de puissance

La Commission a approuvé une modification au permis d'exploitation de la centrale nucléaire Pickering A pour permettre l'augmentation de la limite de puissance des grappes de combustible des tranches n° 1 et n° 2.

Un permis d'exploitation a été délivré pour l'installation d'extraction du tritium construite à la centrale nucléaire Darlington, pour une période initiale de deux ans.

Les permis d'exploitation de la centrale nucléaire Point Lepreau au Nouveau-Brunswick et de la centrale nucléaire Gentilly 2 au Québec ont été renouvelés jusqu'au 30 juin 1988. Le permis de la centrale nucléaire Bruce B, à Tiverton (Ontario), a aussi été renouvelé, jusqu'au 31 août 1989.

La Commission a renouvelé le permis d'exploitation du réacteur NPD de Rolphton (Ontario), jusqu'au 30 septembre 1988. Le permis limite la puissance de fission du réacteur à zéro, puisque la centrale a récemment été mise à l'arrêt.

Installations de l'EACL

Le permis d'exploitation de l'Établissement de recherches nucléaires de Whiteshell, à Pinawa (Manitoba), a été prolongé jusqu'au 28 février 1988, ainsi que modifié pour autoriser l'exploitation de la nouvelle installation de recherche sur les applications des accélérateurs. Le permis d'exploitation des Laboratoires nucléaires de Chalk River a aussi été prolongé, jusqu'au 28 février 1988.

Accélérateurs de particules

La Commission a approuvé un permis global d'exploitation pour les trois accélérateurs du Princess Margaret Hospital à Toronto (Ontario), à savoir un Clinac-35, un Therac-20 et un Therac-25, jusqu'au 1^{er} juillet 1991.

Un permis d'exploitation a été délivré au Windsor Regional Cancer Centre pour l'accélérateur médical Philips SL-25, jusqu'au 1^{er} juillet 1988.

Le permis d'exploitation pour l'accélérateur de protons de type synchrocyclotron de l'Université McGill à Montréal (Québec) a été renouvelé, jusqu'au 1^{er} juin 1991.

Des permis d'épreuves ont été délivrés à l'University of Western Ontario à London (Ontario), pour l'accélérateur de particules Van de Graaff AN 2500, à la Victoria Cancer Clinic en Colombie-Britannique, pour l'accélérateur médical

Philips SL 75-14, et à l'Hôpital Notre-Dame de Montréal (Québec), pour l'accélérateur médical Philips SL 75-25. La date d'expiration de ces trois permis est fixée au 1^{er} juillet 1988.

Usines d'eau lourde

Le permis d'exploitation pour l'usine d'eau lourde de Bruce a été renouvelé, jusqu'au 30 juin 1989.

Installations de gestion de déchets

La Commission a approuvé le renouvellement du permis de l'installation de gestion de déchets de Gentilly 1, jusqu'au 30 juin 1989.

Le permis d'exploitation de l'installation centrale de maintenance du Complexe nucléaire de Bruce a été renouvelé, jusqu'au 31 mai 1989.

voir Récentes décisions à la page 6

Avertissement aux titulaires de permis

Attention aux exigences administratives

À sa réunion de septembre, la Commission de contrôle de l'énergie atomique a indiqué clairement qu'elle considère comme très grave la non-conformité aux exigences administratives prévues dans les conditions d'un permis de radio-isotopes. Si cette situation n'est pas corrigée rapidement, il pourrait en résulter une révocation du permis.

Ces exigences administratives peuvent inclure, entre autres, la nécessité d'effectuer des épreuves d'étanchéité, de tenir un inventaire des sources radioactives, d'élaborer des procédures d'urgence, d'afficher le permis, de détecter et de corriger les champs de rayonne-

ment excessifs, ainsi que de présenter par écrit des rapports sur les mesures correctives spécifiées par les inspecteurs de la CCEA, peu importe qu'il y ait ou non irradiation excessive des travailleurs ou du public.

La position de la Commission a été suscitée par le cas d'une compagnie de l'Ouest canadien qui possède un permis d'utilisation de jauge nucléaires portatives qui avait ignoré les exigences administratives, établies dans certaines conditions de son permis. La compagnie a été avisée que son permis ne serait pas renouvelé.

voir Exigences administratives à la page 4

À VENIR

DÉLIVRANCE DE PERMIS

Renouvellements de permis

Durant les prochains mois, la CCEA examinera les demandes de renouvellement de permis des installations nucléaires suivantes. Les dates indiquées correspondent à la date d'expiration du permis actuel.

Réacteurs de recherche

SLOWPOKE-2

Société radiochimique,
L'Énergie Atomique du
Canada, Limitée (EACL),
Kanata (Ontario)
le 31 janvier 1988

Accélérateurs

Saskatchewan Accelerator Laboratory

University of Saskatchewan
Saskatoon (Saskatchewan)
le 1^{er} décembre 1987

Installation de l'accélérateur Van de Graaff

Conseil national de recherches
Ottawa (Ontario)
le 1^{er} janvier 1988

Installation de l'accélérateur de type Linac

Conseil national de recherches
Ottawa (Ontario)
le 1^{er} janvier 1988

Installations de gestion de déchets

Aires de stockage n° 1 et n° 2

Complexe nucléaire de Bruce
Ontario Hydro
Tiverton (Ontario)
le 30 novembre 1987 (prolongé
depuis le 31 mai 1987)

Ressources Eldorado Ltée

Port Granby (Ontario)
le 31 décembre 1987

Ressources Eldorado Ltée

Welcome (Ontario)
le 31 décembre 1987 (prolongé
depuis le 31 août 1987)

Centrale Douglas Point

EACL
Tiverton (Ontario)
le 31 mars 1988 (prolongé depuis
le 30 septembre 1987)

Installations de combustibles

Ressources Eldorado Ltée

Port Hope (Ontario)
le 30 novembre 1987

Westinghouse Canada Inc.

Port Hope (Ontario)
le 30 novembre 1987

Combustion Engineering Superheater Ltd.

Moncton (Nouveau-Brunswick)
le 31 décembre 1987 (prolongé
depuis le 30 septembre 1987)

Installations de l'EACL

Laboratoires nucléaires de Chalk River

Chalk River (Ontario)
le 28 février 1988 (prolongé
depuis le 31 août 1987)

Établissement de recherches nucléaires de Whiteshell

Pinawa (Manitoba)
le 28 février 1988 (prolongé
depuis le 31 mai 1987)

Exigences administratives

suite de la page 3

Cependant, par suite d'une audience devant la Commission, il a été exigé de la compagnie qu'elle présente dans un délai d'un mois un plan détaillé, satisfaisant pour la Commission, qui indique comment elle entend se conformer aux exigences réglementaires. La Commission a demandé à ses agents de s'assurer que sont traitées toutes les questions de non-conformité aux conditions du permis et que la compagnie comprend parfaitement les attentes de la CCEA. Les agents feront rapport à la Commission, lors de sa prochaine réunion, afin qu'elle puisse prendre une décision sur

le renouvellement du permis.

En conformité avec la *Loi sur le contrôle de l'énergie atomique* et son règlement d'application, il est interdit à quiconque de posséder et d'utiliser des radio-isotopes, si ce n'est aux termes d'un permis délivré par la Commission ou un fonctionnaire désigné. Dans les cas de non-conformité aux conditions d'un permis, ce dernier peut être modifié, suspendu ou révoqué, ou encore des poursuites judiciaires peuvent être intentées. La Loi prévoit des amendes d'un maximum de 10 000 \$ par suite d'une condamnation par le tribunal ou un emprisonnement de cinq ans au maximum, ou les deux. En outre, comme la durée d'un permis est seulement d'une ou deux années, la délivrance d'un nouveau permis pour remplacer celui expiré peut être refusée.

Réunions de la Commission

La prochaine réunion de la Commission se tiendra le jeudi 10 décembre 1987, au siège social de la CCEA, à Ottawa. Il s'agira de la cinquième et dernière réunion de la CCEA en 1987.

La section ci-dessus dresse la liste de tous les permis d'installations nucléaires dont le renouvellement sera étudié au cours des prochains mois. La Commission étudiera plusieurs de ces permis à sa réunion de décembre. Elle traitera aussi toutes les autres questions de réglementation que les agents lui soumettront.

Dès qu'il sera établi, le calendrier des réunions de la Commission pour l'année prochaine sera publié dans le *Reporter*.

Nouvelles publications

Depuis la parution en avril de notre premier numéro du *Reporter*, plusieurs nouveaux titres ont été ajoutés à notre liste de publications. Bien qu'une liste complète soit dressée dans notre *Catalogue des publications*, nous signalons ci-dessous ceux qui présentent un intérêt particulier.

Les publications de la CCEA, sont gratuites; les intéressés peuvent s'en procurer des exemplaires au Bureau d'information publique à Ottawa (adresse complète, à la page 2).

Rapports et documents de recherche

La CCEA publie les rapports finals de tous les projets de recherche qu'exécutent des entrepreneurs dans le cadre de son programme à l'appui de la réglementation. Elle publie aussi des documents rédigés par ses employés sur les sujets liés aux activités réglementaires de la CCEA. La plupart de ces rapports et documents sont à caractère très technique et sont destinés à un auditoire scientifique, mais le grand public peut s'en procurer des exemplaires.

Durant les six derniers mois, la CCEA a diffusé seize publications de recherche, dont quatre documents rédigés par des employés qu'il convient de mentionner : *Les répercussions de l'accident de Tchernobyl sur la sûreté des réacteurs CANDU* (INFO-0234); *Transfert des radionucléides des chaînes de désintégration de l'uranium et du thorium à travers les milieux aquatique et terrestre* (INFO-0237); *Detection and Mitigation of Aging and Service Wear Effects of Nuclear Power Plant Components in Canada* (INFO-0243), et *Utilisation des indicateurs biologiques pour évaluer le stress environnemental* (INFO-0248). En outre, un rapport du comité consultatif de la sûreté nucléaire a été publié sous le titre de *Un rapport sur la perception du risque dans la population* (INFO-0240).

Documents de consultation et de réglementation

La CCEA publie différents documents de réglementation, tels les règlements, les déclarations de principe en matière de réglementation et les guides de réglementation, qui établissent les exigences à satisfaire par les titulaires de permis pour entreprendre des activités nucléaires. Avant d'être publiés dans leur version finale, ces documents paraissent sous forme de projets, à titre de documents de consultation, afin de permettre aux titulaires de permis et au grand public de les examiner et de formuler des commentaires.

Document de réglementation R-75, Présentation de la demande de permis de substances prescrites. (Date d'entrée en vigueur: le 31 juillet 1987)

Document de réglementation R-104, Objectifs, exigences et lignes directrices réglementaires à long terme pour l'évacuation des déchets radioactifs. (Date d'entrée en vigueur: le 5 juin 1987)

Document de consultation C-98, Exigences concernant l'analyse de fiabilité des systèmes liés à la sûreté dans les réacteurs nucléaires. (Publié pour commentaires: le 14 avril 1987)

voir Publications à la page 6

Regard sur les médias

«Résistance» à la sûreté?

Dans son édition du 20 août, le *Globe and Mail* publiait à la une un article intitulé *Designer of Candu reactor resists new safety proposals* (Le concepteur du réacteur CANDU résiste à de nouvelles propositions en matière de sûreté). L'article portait principalement sur le fait qu'on se pose des questions sur la sûreté des centrales nucléaires canadiennes, et que L'Énergie Atomique du Canada, Limitée (EACL) résiste à des propositions de la CCEA visant à améliorer les conceptions et à effectuer des recherches additionnelles.

Ces propos ne sont pas tout à fait exacts. L'article était basé sur un document de l'EACL qui décrivait brièvement chaque question, les points de vue de l'EACL et de la CCEA à l'égard de chaque question, ainsi que la stratégie de l'EACL dans chaque cas. La plupart des questions sont connues du grand public depuis quelques années, bien qu'elles n'aient pas toutes reçu une grande publicité.

Le document de l'EACL, qui est en réalité la photocopie de transparents de rétroprojecteur utilisés durant une réunion, porte sur 13 questions touchant la sûreté et les permis. Quatre de celles-ci traitent des propositions de la CCEA sur les exigences réglementaires qui figuraient dans des documents de consultation de la CCEA publiés pour commentaires du public, il y a déjà sept ans.

C'est seulement dans ce domaine que le document de l'EACL parle de résister, ce qui est une position justifiable puisque la CCEA cherchait à obtenir des commentaires.

D'autres questions portaient sur des sujets particuliers touchant les exigences en matière de conception et d'exploitation, et dans plusieurs cas le besoin d'effectuer d'autres travaux de recherche et de développement afin de mieux comprendre le comportement des réacteurs dans des conditions possibles d'accident. Dans ces domaines, le document de l'EACL précise que les études et les travaux de recherche et de développement qui s'imposent seront effectués.

A plusieurs endroits, il était toutefois évident que l'EACL n'allait prendre aucune mesure sur des questions liées à la sûreté, à moins qu'il n'y ait une initiative de la CCEA. Bien que le débat technique entre les concepteurs et l'autorité réglementante soit une activité saine, on ne peut en dire autant quand le concepteur est réticent à prendre l'initiative, lorsque des mesures peuvent s'imposer.

L'un des rôles de l'autorité réglementante est de s'assurer que l'industrie qu'elle réglemente n'adopte pas ce genre d'idée fixe.

Publications

suite de la page 5

Bulletins d'information

Des bulletins d'information fournissent des renseignements généraux sur les politiques et programmes de la CCEA, ainsi que sur les sujets liés à son mandat.

Bulletin d'information 87-1, Programme d'appui à la réglementation de 1987-1988 - Descriptions de projets.

Documents divers

Rapport annuel de 1986-1987 - Déposé à la Chambre des communes par le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, le rapport trace les grandes lignes des activités réglementaires de la CCEA pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1987. Un état financier vérifié y est inclus, ainsi que des tableaux en annexes qui dressent la liste des permis d'exploitation actuels des installations nucléaires.

Récentes décisions

suite de la page 3

Mines d'uranium

Les permis d'exploitation de trois installations minières de la Saskatchewan ont été renouvelés : l'installation de Cluff Lake d'Amok Ltée (jusqu'au 30 septembre 1989), l'installation de Key Lake de la Key Lake Mining Corporation (jusqu'au 31 décembre 1989), et celle de Collins Bay - Zone B des Ressources Eldorado Ltée (jusqu'au 30 juin 1990). Les permis des installations minières Denison et Panel d'Elliot Lake (Ont.) ont aussi été renouvelés, jusqu'au 30 septembre 1989 et au 31 octobre 1989 respectivement.

Radio-isotopes

La Commission a approuvé une exemption de permis pour les utilisateurs d'armes à feu munies de mires autolumineuses au tritium contenant moins qu'une quantité prescrite de tritium à l'état gazeux, et qui sont conformes à des normes établies d'étiquetage et de fabrication.

La CCEA rencontre son homologue américain

Une délégation de la *Nuclear Regulatory Commission* des États-Unis (USNRC), dirigée par son président, M. Lando Zech, a rendu visite en mai à la CCEA afin de discuter des questions de réglementation nucléaire qui présentent un intérêt mutuel.

M. Zech et ses collègues désiraient notamment en savoir davantage sur l'optique canadienne vis-à-vis de la réglementation nucléaire. Ils ont été informés sur de nombreux sujets, dont la structure organisationnelle de la CCEA, la composition et le mode de fonctionnement de la Commission, la *Loi sur le contrôle de l'énergie atomique* et son règlement d'application, la *Loi sur la responsabilité nucléaire* et le régime de permis de la CCEA. Les discussions ont porté également sur d'autres questions, telles la responsabilité politique, l'information publique, la collaboration fédérale-provinciale, les échanges entre les services publics et la CCEA, ainsi que l'évaluation de la sûreté.

Durant ces séances d'information, M. Zech a souvent comparé le régime

de permis de la CCEA à celui de la NRC des États-Unis, et il a porté des observations favorables sur la méthode canadienne. Il a encouragé la CCEA à en apprendre davantage sur l'organisme qu'il dirige et sur l'expérience de celui-ci avant d'apporter des modifications à son régime de permis. À cette fin, il a invité le nouveau président de la CCEA et ses collègues de la Commission à visiter le siège social de la NRC des États-Unis, à Washington.

Alors qu'ils abordaient le sujet des relations entre la CCEA et la NRC, les participants ont étudié les arrangements actuels concernant l'échange d'information technique sur les questions de sûreté nucléaire et ils ont réévalué les procédures visant à s'aviser mutuellement des accidents nucléaires. Ils ont discuté aussi de la possibilité de mettre en oeuvre des échanges d'employés et des détachements.

Avant de rentrer aux États-Unis, les représentants de la NRC ont visité, à titre d'invités d'Ontario Hydro, la centrale nucléaire Pickering et le complexe nucléaire de Bruce.

Le Reporter de la CCEA

Bulletin de l'organisme de réglementation nucléaire du Canada

Le *Reporter* est diffusé gratuitement quatre fois par année, en janvier, avril, juillet et octobre, par le Bureau d'information publique de la CCEA, à Ottawa. Si vous désirez que votre nom figure sur notre liste d'envoi, veuillez nous en aviser par le courrier ou par téléphone. Prière de nous signaler ultérieurement tout changement d'adresse.

Vos commentaires au sujet de la présente publication sont également les bienvenus et doivent être envoyés à la même adresse. Nous aimerions connaître vos suggestions sur des

Commission de contrôle de l'énergie atomique
Bureau d'information publique
Case postale 1046
Ottawa (Ontario)
K1P 5S9

sujets à traiter dans les prochains numéros.
Les articles du *Reporter* peuvent être reproduits sans permission, pourvu qu'en indique la source.